

AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP pour les salariés en CDI
- Avoir une inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Avoir une surface de vente inférieure à 200 m²
- Être à jour des obligations fiscales et sociales

⚠ Les entreprises d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes) labellisées sont éligibles à l'exclusion des résidences de tourisme

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Investissements immobiliers, construction d'un bâtiment, réalisation de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment existant (gros œuvre) quand vous êtes propriétaire

SUBVENTION

- 20 % des investissements éligibles HT
- Projet compris entre 10 000 € HT et 25 000 € HT

Bonification possible (+ 500 €) en cas :

- d'obtention d'un label qualité (CMA)
- d'une qualification RGE
- de création d'un emploi *a minima*

**MONTANT
MAXIMUM
DE L'AIDE
5 000 €**

DISPOSITIF FRR

Le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est situé en zone France Revitalisation Rurale (FRR). Les entreprises implantées peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales et/ou sociales.

Pour toute information :

- d'ordre fiscal, contactez le Service des Impôts des Entreprises de la Somme :

au 03 22 46 84 43

ou par courriel : sie.somme@dgfip.finances.gouv.fr

- d'ordre social, contactez l'URSSAF de la Somme : au 3957

NOUS CONTACTER

Service développement économique de la
Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Nathalie WOLMER

Chargée de mission développement économique

Tél. : 03 22 27 27 10

Courriel : deveco@ponthieu-marquenterre.fr

Site internet : www.ponthieu-marquenterre.fr



Chambre des métiers

Véronique POIRE

Chargée de développement économique Chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France

Permanence : mercredi matin au 33 bis route du Crotoy à Rue,
sur rendez-vous au 06 67 10 32 34

Courriel : v.poire@cma-hautsdefrance.fr

Site internet : www.cma-hautsdefrance.fr



Chambre de commerce

Christelle BARY

Conseillère entreprises CCI Littoral Hauts-de-France

Tél. : 03 21 46 00 00

Courriel : dev_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr

Site internet : hautsdefrance.cci.fr/cci-littoral-hauts-de-france



Conseil régional Hauts-de-France

Site internet : www.hautsdefrance.fr/srdeij



Somme Tourisme

Tél. : 03 22 71 22 71

Courriel : accueil@somme-tourisme.com

Site internet : www.somme-tourisme.org



VOUS AVEZ DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE ?

Entreprises, artisans, commerçants et propriétaires de gîtes labellisés, nous vous aidons à concrétiser vos projets

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre vous encourage à développer votre activité. Elle peut vous aider au travers de quatre aides :

- Soutien à la création et reprise d'entreprise
- Soutien au développement des TPE artisanales, commerciales et de services
- Soutien à la rénovation et à la mise en accessibilité des locaux professionnels (REHA)
- Soutien à l'investissement immobilier

Mars 2025 - IPNS - ne pas jeter sur la voie publique



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

AIDE À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP pour les salariés en CDI
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Biens d'équipement productifs neufs (ou d'occasion de moins de 5 ans) nécessaires à l'activité économique de l'entreprise par exemple : véhicule professionnel, four, etc. .

SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT
Projet compris entre 5 000 € HT et 30 000 € HT

Bonification possible (+ 500 €) en cas :

- d'obtention d'un label qualité (CMA)
- d'une qualification RGE
- de création d'un emploi *a minima*

**MONTANT
MAXIMUM
DE L'AIDE
6 000 €**

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP pour les salariés en CDI
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Avoir un exercice fiscal clôturé de 12 mois minimum
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Être à jour des obligations fiscales et sociales

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Biens d'équipement productifs neufs (ou d'occasion de moins de 5 ans) nécessaires à l'activité économique de l'entreprise par exemple : surgélateur, lave-verres, pont élévateur, sertisseuse etc. .

SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT
Projet compris entre 5 000 € HT et 30 000 € HT

Bonification possible (+ 500 €) en cas :

- d'obtention d'un label qualité (CMA)
- d'une qualification RGE
- de création d'un emploi *a minima*

**MONTANT
MAXIMUM
DE L'AIDE
6 000 €**

AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES TPE (REHA)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un siège social sur le territoire
- Avoir un effectif inférieur à 10 ETP pour les salariés en CDI
- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Être à jour des obligations fiscales et sociales

⚠ Entreprise en difficulté non éligible

NATURE DES INVESTISSEMENTS AIDÉS

Rénovation de la vitrine commerciale (changement de vitrine, d'éclairage, réfection de la peinture, des stores...)
Mise en accessibilité du local professionnel depuis l'espace public conformément aux normes en vigueur (agrandissement de l'ouverture, seuil palier...)

SUBVENTION

20 % des investissements éligibles HT
Projet compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT

Ce taux peut atteindre 30 % en cas d'agencement interne du local professionnel en plus de travaux sur la vitrine.

**MONTANT
MAXIMUM
DE L'AIDE
3 000 €**

